



Charte de Fonctionnement de la Section Sportive RUGBY Année Scolaire 2021-2022

Ce document est un cadre de fonctionnement qui rappelle les droits et devoirs des élèves de la Section Sportive.

L'objectif prioritaire est la réussite scolaire des élèves.

Les élèves sont tenus de respecter le règlement intérieur du Lycée Jean Dautet et de son internat.

Elles bénéficient d'un aménagement de leur temps de travail sur la semaine afin d'être libérées pour leurs entraînements.

Elles bénéficient d'un suivi de la scolarité par l'intermédiaire de deux CPE référentes. Selon les besoins, elles peuvent suivre des cours de soutiens ponctuellement ou de façon plus régulière.

Les élèves doivent être assidues et ponctuelles aux entraînements ainsi qu'à toutes les actions (stage de cohésion, journée Portes-Ouvertes...) de la Section Sportive.

En cas de blessure, il est possible de prendre des rendez-vous médicaux sur les créneaux d'entraînement après accord du professeur coordonnateur.

Les élèves ont une obligation de représentation du Lycée Jean DAUTET, la participation aux différentes compétitions UNSS est obligatoire.

Les élèves ont une obligation de représentation de la Ligue Nouvelle Aquitaine de Rugby et du Comité Départemental de Rugby de Charente-Maritime. La joueuse doit être licenciée à la FFR, participer aux compétitions Fédérales, aux différents stages et sélections.

Les joueuses sont libérées le vendredi à 15h45 afin de pouvoir s'entraîner dans leurs clubs respectifs.

Lors de l'entrée en Section Sportive, la joueuse reste dans son club d'origine dans la mesure où ce dernier lui offre une pratique en compétition.

La joueuse s'engage dans une logique d'entraînement qui doit lui permettre d'atteindre son meilleur niveau rugbystique possible.

Les joueuses bénéficient d'une planification des entraînements sur la semaine et sur l'ensemble de la saison en concertation entre les différents acteurs de leur formation. Le lien est fait entre la Section Sportive et les Clubs par l'intermédiaire de Mme VEROUIL.

Les joueuses suivent une formation rugbystique individualisée et cohérente :

- Mardi de 17h à 18h : Collectif de ligne
- Mercredi de 13h30 à 15h30 : entraînement accès sur le collectif
- Jeudi de 16h à 18h : préparation physique
- Vendredi de 13h30 à 15h30 : entraînement accès sur la technique individuelle

Les joueuses utilisent du matériel et des installations sportives de qualité qu'elles se doivent de respecter.

Afin de mener à bien le projet scolaire et le projet sportif, la joueuse doit être particulièrement rigoureuse sur :

- son travail au lycée et à la maison.
- le maintien de la cohésion du groupe
- son hygiène de vie (Sommeil, hydratation, alimentation ...)
- sa préparation physique avant et pendant la saison.

Un programme est donné pour le mois d'août.
Des tests physiques seront réalisés en début et en fin d'année.

- le suivi des blessures.

En cas de blessure, la consultation d'un médecin du sport est fortement conseillée ainsi que le respect du protocole de soin (repos, séances chez un kinésithérapeute ...)

En début de saison la visite chez un médecin du sport est obligatoire.

Les différents intervenants de la Section Sportive, des Clubs, du Comité, de la Ligue, du Lycée, les parents, le médecin ... sont là pour accompagner et aider les joueuses à réussir leur projet social, scolaire et sportif.

En cas de non respect de cette Charte de Fonctionnement, la Commission Scolaire se réserve le droit d'exclure une joueuse de la Section Sportive.

Signatures des parents
ou des représentants légaux

Signature de l'élève

Signature du Proviseur